

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2011.

L'an deux mil onze et le premier avril à dix-huit heures le Conseil Municipal de la commune de La Beaume, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Serge RIGAUD, le maire.

Présents : EYMERY Jean-Claude, CANDY Roger, BELLET Jean-Paul, BERMOND François, ELAPHOS Marie-Hélène, NOISIER Françoise, RIGAUD Josiane et PINET Jacqueline.

Absents : BRUN Barnabé, CASTAGNO Pierre (pouvoir donné à EYMERY Jean-Claude).

Secrétaire de séance : BELLET Jean-Paul.



Avant d'ouvrir la séance ordinaire, le Groupe des Anciens Maires des Hautes-Alpes est venu remettre à la commune la Marianne d'Or du Civisme délivrée pour la participation la plus élevée des électeurs au dernier scrutin des élections Régionales de 2010. Dans la catégorie des communes de 101 à 250 inscrits, LA BEAUME est classée 1^{ère} sur 58 avec un taux de participation de 70,63 %.

Lecture du précédent compte rendu : Approuvé et signé.

Affectation des résultats 2010 sur les BP 2011 :

C.C.A.S. : Le résultat du compte administratif étant excédentaire, le montant est reporté sans changement pour l'année 2011.

Service de l'Eau : Compte tenu du résultat déficitaire de la section d'investissement, il est nécessaire d'affecter l'excédent de fonctionnement pour couvrir le besoin de financement à hauteur de 4 830,80 €.

Commune : Afin de couvrir le résultat déficitaire de la section d'investissement et des restes à réaliser, une partie de l'excédent de fonctionnement doit être affectée pour couvrir le besoin de financement qui est de 54 583,69 €. Le report à nouveau créancier étant reporté en section de fonctionnement est de 299 969,50 €.

➤ Délibérations adoptées à l'unanimité.

Approbation des Budgets Primitifs 2011 :

C.C.A.S. : Bien qu'aucune écriture n'ait été enregistrée en 2010 et que le C.I.A.S. l'ait remplacé sur l'ensemble du canton, son existence est maintenue. Le montant des crédits votés à l'unanimité est de 316 € pour 2011.

Service de l'Eau : Adopté à l'unanimité, chaque section s'équilibre (avec une subvention d'équilibre de 12 063 € du budget principal) pour un montant total de 28 811 € en fonctionnement et 28 528,80 € en investissement avec comme réalisation principale le financement de l'étude complémentaire des NAYS qui permettra d'achever les travaux des périmètres de protection des sources.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2011 (suite).

Commune : Egalement adopté à l'unanimité, dépenses et recettes s'équilibrent en fonctionnement pour 499 447,50 € et en investissement pour 466 975,19 €. Les principales dépenses d'investissement concernent les travaux sur la voirie avec l'amélioration de la sortie de la piste forestière de l'Aup et la réfection du mur de soutènement de la rue de la Côte, le projet de la maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement de la traverse du village (suspendu dans l'attente de la réalisation du piquetage pour faire avancer l'étude et si les crédits du S.I.E. sont débloqués), l'acquisition de divers matériels (remorque, élagueuse, débroussailleuse, ordinateur pour la mairie, panneau d'information touristique pour l'aire d'accueil...) et la poursuite du projet d'agrandissement du cimetière et la desserte du village par un accès débouchant sur la place de l'église (dont les plans définitifs sont en cours de réalisation).

Subventions attribuées aux associations pour 2011 :

Le maire rappelle les montants votés en 2010. Ceux-ci, dont le détail figure sur la délibération, sont maintenus pour l'année 2011 avec une subvention complémentaire de 100 € attribuée au Club des Aînés d'Aspres-sur-Buëch car plusieurs personnes de la commune y adhèrent.

- Délibération adoptée à la majorité, à l'exception de Mme Josiane RIGAUD qui ne prend pas part au vote en tant que Présidente du Comité des Fêtes.

Vote des 3 taxes directes locales 2011 :

Le maire rappelle les taux de la fiscalité communale votés en 2010 qui étaient les suivants :

Taxe d'Habitation : 9,53 % - Taxe Foncière (bâti) : 21,64 % - Taxe Foncière (non bâti) : 104,31 %

Le conseil municipal décide de les maintenir pour 2011.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Révision des tarifs de consommation et d'abonnement d'Eau pour 2011 :

En application de l'arrêté du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables du 6 août 2007 relatif aux modalités de calcul du plafond de la part de la facture d'eau non proportionnelle au volume d'eau consommé, il est nécessaire de déterminer de nouvelles catégories d'abonnés et d'ajuster les tarifs d'abonnement et de consommation d'eau pour la facturation de l'année 2011.

Après avoir effectué plusieurs simulations pour tenir compte de ces nouvelles modalités, il est décidé de créer 3 tranches de consommations applicables à 2 catégories d'abonnés (établies en référence à la classification du rôle des impôts (Taxe d'Habitation) actualisé chaque année à la date du premier janvier), ainsi définies :

- Les résidents à titre Principal et leurs annexes,
- Les résidents à titre Secondaire et leurs annexes.

Avec les 3 tranches de consommations suivantes :

- de 0 à 300 m³ = 0,45 € le m³
- de 301 à 500 m³ = 0,90 € le m³
- + de 500 m³ = 1,80 € le m³

Modification du règlement de l'Eau :

Lors des relevés de consommation annuels effectués, dans certains cas il est parfois difficile voire impossible de les réaliser, le compteur d'eau n'étant pas accessible au service. Malgré les avis de passage laissés et les invitations à communiquer les nouveaux indices directement à la mairie (cette pratique exceptionnelle étant tolérée de manière ponctuelle par la municipalité) le service de l'Eau ne peut pas régulièrement mettre à jour les consommations des abonnés (certaines fois sur plusieurs années consécutives). De ce fait les multiples déplacements sans obtenir de résultat engendrent une perte de temps et un coût supplémentaire pour la collectivité.

Concernant les points d'eau à gros débits, ces derniers n'étant quasiment plus utilisés, les agriculteurs pourront y renoncer en s'engageant par écrit à ne plus s'en servir.

Pour ces principaux motifs, le règlement de distribution d'eau du réseau de la commune adopté le 14 septembre 1996 se doit d'être actualisé et complété.

Dès son approbation par la Préfecture, le nouveau règlement sera distribué à l'ensemble des abonnés.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2011 (fin).

Nouvelle convention de mise à disposition d'un employé par la Communauté de Communes du Haut-Buëch :

Robert BEL ABBES étant mis à disposition pour 8 heures hebdomadaires par la C.C.H.B. depuis 2001, il est proposé de renouveler la convention liant la commune à l'E.P.C.I.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

F.S.L. : Comme chaque année le Conseil Général des Hautes-Alpes sollicite des communes une participation au fonds de solidarité pour le logement. Une contribution de 35 centimes d'euros par habitant est sollicitée, soit 57,75 € pour La Beaume en 2011.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Subventions : Le Conseil Régional réuni le 25 mars dernier a attribué les aides demandées au titre du Fonds de Solidarité Locale pour 2011 concernant l'acquisition de divers matériels techniques pour les employés, le renouvellement du matériel informatique de la mairie, l'équipement en mobilier du bureau du maire et la réalisation d'un panneau d'information touristique pour compléter l'aménagement de l'aire d'accueil.

Piste forestière D.F.C.I. : Le Conseil Général s'est engagé à financer les travaux d'amélioration de la desserte de ce chemin à hauteur de 35 %.

Classement de la R.D. 993 : Un arrêté du Conseil Général a été pris pour conserver le caractère prioritaire de cette route même si elle n'est plus classée à grande circulation.

S.N.C.F. : Le service de contrôle de la signalisation des passages à niveau a constaté au cours d'une tournée de contrôle qu'il manquait des panneaux routiers aux abords des voies ferrées et que certains étaient en mauvais état. L'entretien et la remise en état de cette signalisation relève de la responsabilité de la commune.

Démarche de regroupement des collectivités du Buëch-Dévoluy : Des réunions entre les collectivités et les E.P.C.I. ont commencé pour travailler avec la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) sur le schéma départemental de coopération intercommunal qui doit être finalisé avant le 31 décembre 2011, faute de quoi en dernier recours la préfecture décidera seule du territoire concerné par ce regroupement. Certaines compétences ne seront pas transférées à la nouvelle intercommunalité et reviendront aux mairies dans un premier temps. A ce jour l'étude porte sur le rapprochement de 42 communes avec un nombre de 59 délégués pour les représenter.

Domaine communal : M. Rémy VELLA sollicite l'autorisation d'utiliser le terrain communal situé derrière son habitation afin d'y stocker son bois. Une convention d'occupation du domaine public lui sera proposée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 20 minutes.